



CYCLOTOURISTES

SAUMUROIS

Association affiliée à la Fédération française de Cyclotourisme (F.F.C.T.) N° 217

Chers adhérents CTS, chères adhérentes CTS,

Le temps de l'Assemblée générale approche. Elle aura lieu le 18 janvier 2025. La convocation et l'ordre du jour vous parviendront dans les prochains jours. En attendant, vous pouvez renouveler votre licence et (ou) votre adhésion au Club. Pour ce faire, nous vous attendons à la permanence du samedi qui sera ouverte de 10 heures à midi les 14 décembre et 11 janvier et de 11 heures à midi les 21 décembre et 4 janvier.

LICENCES FFCT

Vous trouverez, joints à la présente

- 1- Bulletin **ADHÉSION 1 FFCT** (pour l'adhésion au Club et à la FFvélo)
- 2- la notice d'information d'AXA (joignez le volet détachable en bas de la page 3 et conservez le reste).
- 3- le nouveau questionnaire de santé QS-SPORT.

Les documents 1 et 2, dûment complétés et signés, devront impérativement être remis avec votre règlement. Leur absence fera obstacle à la régularisation de la licence.

Le document 3 devra être étudié soigneusement. Cf. Certificat médical (CMNCI) ci-dessous.

NB : les adhérent(e)s ayant souscrit leur première licence après le 1^{er} septembre 2024 ne sont pas concerné(e)s, le Club procédera gratuitement à leur inscription fédérale pour 2025.

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION (CMNCI)

Le certificat médical (CMNCI) n'est plus demandé, même pour une première inscription, et cette disposition concerne tous les sports, quel que soit l'âge des pratiquants. Il reste exigé dans quelques cas particuliers, comme les sports à risques et certains sports en compétition, nommés dans les textes. Un questionnaire de santé, plus copieux que l'ancien, est là pour le remplacer.

Ces nouvelles dispositions sont faites pour que les sportifs se prennent en charge.

Toutefois, vous aurez à fournir un certificat médical si les réponses que vous porterez au questionnaire de santé vous y obligent. Bien lire les deux pages du document ainsi que les notices que vous découvrirez en scannant les QR Codes.

ATTENTION : les réponses aux questions n'engagent personne d'autre que vous-même. Personne ne vous obligera à demander un certificat médical. En revanche, en cas de problème, l'assurance pourra remettre en cause une prise en charge éventuelle s'il s'avère que vous avez omis sciemment le CMNCI.

ADHÉSION POUR LA MARCHÉ SANS LICENCE

Ceux et celles qui pratiquent uniquement la marche et ne souhaitent pas adhérer à la Fédération FF Vélo (ou FFCT) rempliront le bulletin d'adhésion spécial (cf. ci-dessous) **ADHÉSION 2 MARCHÉ**. Les commentaires ci-dessus sur la licence et le Certificat médical ne vous concernent pas. Vous aurez simplement à acquitter une participation de 10 € à l'assurance RC souscrite par les CycloTouristes Saumurois et la cotisation de 15 €.

Si vous êtes dans cette situation, vous trouverez ci-joint

- Le Bulletin **ADHÉSION 2 MARCHÉ**

ATTENTION :

Cette adhésion ne vaut pas affiliation à la Fédération française de cyclotourisme (FFCT). Elle est réservée à l'activité « MARCHÉ » qui sera pratiquée hors fédération.

Néanmoins, par votre cotisation, vous êtes membre de l'association « CycloTouristes Saumurois » avec ce que cela comporte : droit de vote à l'Assemblée Générale, réponses aux appels à bénévoles pour les actions organisées par le Club. L'assurance fédérale du Club vous assurera dans ce dernier cas une couverture multirisque.

POUR LES ADHÉRENT(E)S SANS LICENCE

Pour adhérer au Club sans pratiquer d'activité, vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion adapté

- Le bulletin ADHÉSION 3

Vous aurez à remettre ce bulletin d'adhésion rempli et signé accompagné de votre règlement.

POUR LES ADHÉRENT(E)S AFFILIÉ(E)S À UNE AUTRE FÉDÉRATION

Si vous êtes adhérent d'une autre fédération que la FFCT, vous pourrez vous inscrire au moyen du bulletin joint à la présente

- Bulletin ADHÉSION 4 VÉLO

Les CyclosTouristes Saumurois ont souscrit une assurance spéciale, contrat chapeau chez Allianz qui vous permettra de rouler avec le Club.

Vous voudrez bien remettre ce bulletin d'adhésion soigneusement rempli, signé et accompagné de votre règlement (15 € pour l'adhésion au club plus 10 € pour l'assurance).

N'oubliez pas de mentionner en toutes lettres le nom de votre fédération et votre numéro de licence.

Si j'ai oublié des informations, je les joindrai à la convocation.

Recevez mes sincères salutations.

Le Secrétaire
Philippe Méar

